

Délibération DEL-CC-2026-144

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (69 dont 1 suppléant)** : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

**Pouvoirs (4)** : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

**Absents (6)** : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

**Date de convocation** : 16-04-2026

**Secrétaire de séance** : Magali HERISSE.

## DECHETS

### SPL UNITRI : désignation du représentant au conseil d'administration

**Vu** les statuts de la société publique locale SPL « UniTri » approuvés par délibération DEL-CC-2018-285 du conseil communautaire du 18 décembre 2018 portant création de la SPL ;

La SPL UniTri a pour objet conformément aux statuts : « exclusivement, pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, la réalisation de prestations liées au service de traitement et de valorisation des déchets, ainsi que la conception, la construction, le financement et la gestion de biens et droits affectés à ce service et, plus particulièrement, la construction et la gestion d'un centre de tri public interdépartemental ».

La SPL a pour projet la conception, le financement, la construction et la gestion du centre public interdépartemental pour le compte de l'ensemble des collectivités actionnaires. Ce centre de tri sera construit sur les communes de Mauléon (commune déléguée de Loublande 79) sur le territoire Agglo2B, et de La Tessoualle département du maine-et-Loire (49), situées à la confluence des Deux-Sèvres, de la Vendée et du Maine-et-Loire, sur la zone d'activités de la Croisée à Loublande-La Tessoualle.

La Communauté d'Agglomération est membre actionnaire de la SPL UniTri parmi les 13 structures publiques membres à l'origine de sa création :

1. **La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (population DGF 2018 : 76 840),**
2. La Communauté de Communes Airvaudais – Val du Thouet (population DGF 2018 : 7 483),
3. La Communauté de Communes de Parthenay Gâtine (population DGF 2018 : 27 775),
4. La Communauté de Communes du Thouarsais (population DGF 2018 : 37 944),
5. Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (pop. DGF 2018 : 50 978),
6. La Communauté de Communes Val de Gâtine (population DGF 2018 : 15 302),
7. La Communauté de Communes du Mellois en Poitou (population DGF 2018 : 52 033),
8. La Communauté d'Agglomération de Niort (population DGF 2018 : 126 558),
9. Le Syndicat Mixte Valor3e (population DGF 2018 : 335 028),
10. Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (population DGF 2018 : 157 078),
11. La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (population DGF 2018 : 68 342),
12. La Communauté de Communes du Pays Loudunais (population DGF 2018 : 26 254),
13. Le Syndicat Mixte de la Vendée Trivalis (population DGF 2018 : 29 077).

Conformément aux statuts, la gouvernance de la SPL est organisée autour des deux organes suivants :

- ✓ **l'Assemblée Générale** regroupant l'ensemble des actionnaires, chacun étant respectivement représenté par son président d'EPCI ou de syndicat,
- ✓ **le Conseil d'Administration**, principal organe collégial de direction et de contrôle, chaque actionnaire y est représenté par au moins un administrateur => Agglo2B 1 administrateur.

Le nombre d'administrateurs par EPCI est également proportionnel à la population, il varie en l'espèce entre 1 à 4, étant précisé que le nombre total d'administrateurs ne peut dépasser 18.

La composition du Conseil d'Administration a été fixée à 18 administrateurs ainsi répartis :

Actionnaires	Nombre de postes d'administrateur
La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	1
La communauté de communes Airvaudais – Val du Thouet	1
La communauté de communes Parthenay Gâtine	1
La communauté de communes du Thouarsais	1
Le syndicat mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine	1
La communauté de communes Val de Gâtine	1
La communauté de communes du Mellois en Poitou	1
La communauté d'agglomération de Niort	2
Le syndicat mixte Valor3e	4
Le syndicat mixte Centre Nord Atlantique	2
La communauté de communes du Pays d'Ancenis	1
La communauté de communes du Pays Loudunais	1
Le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée (Trivalis)	1

Le représentant désigné par l'EPCI est autorisé à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées dans le cadre de la représentation au sein de la SPL (présidence, vice-présidence, présidence direction générale, membre titulaire suppléant des éventuelles commissions d'appel d'offres, etc.).

A la demande de la Présidente, et à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Le Conseil communautaire est invité à désigner son représentant au sein du Conseil d'Administration de la SPL UniTri :

REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL UNITRI
<b>CANDIDATS</b>
Yves CHOUTEAU
Pierre MORIN

Election du représentant au conseil d'administration de la SPL UNITRI :

<b>Nombre de votants</b>	73
<b>A déduire</b>	
<b>Abstention</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	73
<b>Majorité absolue requise</b>	37

Résultats :

- Monsieur Pierre MORIN : 2
- Monsieur Yves CHOUTEAU : 71

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **désigner M. Yves CHOUTEAU comme représentant auprès de la SPL UNITRI ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 07 MAI 2026

Notifié ou publié le 07 MAI 2026

La Présidente,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



